

LCB-FT Entreprises et réseaux

Parcours intra sur mesure.

Obligation de l'employeur de former son personnel et d'en conserver les justificatifs.

DURÉE

Sur diagnostic

VOLUME PÉDAGOGIQUE

Sur diagnostic

MODALITÉS

**Formation ouverte et à distance (FOAD) ·
Sessions permanentes**

TARIF

Sur devis

DÉLAI D'ACCÈS

**Sous quinze jours ouvrés en moyenne après
l'accord, le temps du cadrage et de l'ouverture
des comptes. Un calendrier plus resserré est
possible sur demande.**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Composer un parcours par fonction, à partir du socle commun et des blocs métier, selon les activités réellement exercées dans la structure.
- Former les collaborateurs et, le cas échéant, les mandataires, dans un calendrier compatible avec l'activité.
- Doter le dirigeant du Module Dirigeant et des outils de son dispositif.
- Remettre à l'entreprise le registre de formation et le plan de formation justifiant la périodicité retenue.

PUBLIC CONCERNÉ

Cabinets de courtage avec mandataires, réseaux immobiliers, sociétés de gestion, assureurs, établissements bancaires et toute structure assujettie ayant plusieurs collaborateurs ou plusieurs métiers.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour les stagiaires. Un échange préalable avec la direction permet de recenser les fonctions, les activités exercées et la classification des risques de la structure.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Cadrage avec la direction

Recensement des fonctions et des activités exercées, lecture de la classification des risques, choix des blocs par fonction, calendrier et périodicité retenue.

Parcours des collaborateurs

Parcours métier de sept heures composé par fonction, ou Socle seul de deux heures pour les fonctions à faible risque, sur décision documentée de l'employeur.

Parcours du dirigeant et des responsables conformité

Parcours Dirigeant de neuf heures, ou Module Dirigeant de deux heures pour qui est déjà formé, et atelier de construction du dispositif si la structure le souhaite.

Suivi et registre

Tableau de bord des présences et des résultats, relances, attestations nominatives, export du registre de formation et plan de formation justifiant la périodicité.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Les supports du catalogue, livres numériques, vidéos, fiches techniques et études de cas, téléchargeables par chaque stagiaire.
- Un interlocuteur unique pour l'entreprise, en plus du tuteur pédagogique de chaque stagiaire.
- Un tableau de bord collectif, par fonction et par établissement.
- Une veille réglementaire permanente. Toute évolution des textes est intégrée au parcours dès sa publication.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un test de positionnement pour chaque stagiaire.
- Une évaluation finale obligatoire par stagiaire, réussie au-delà de 70 %.
- Un relevé collectif des heures de connexion et des résultats, remis à la direction.

SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle et nominative par stagiaire, mentionnant le contenu suivi, les blocs retenus, la durée, la date et la fonction visée, ainsi que le fondement de l'obligation. L'entreprise reçoit l'export du registre de formation, à conserver cinq ans après la fin des fonctions de chaque personne.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Demande de devis depuis le site, par téléphone ou par courriel.
- Entretien ou échange par courriel de positionnement, pour vérifier l'adéquation du parcours à votre situation.
- Envoi de la convention ou du contrat de formation, à retourner signé.
- Ouverture de vos accès à la plateforme dès réception de l'accord.

Délai d'accès : Sous quinze jours ouvrés en moyenne après l'accord, le temps du cadrage et de l'ouverture des comptes. Un calendrier plus resserré est possible sur demande.

TARIF ET FINANCEMENT

Tarif établi sur devis, selon le parcours retenu. TVA non applicable, article 261-4-4°-a du Code général des impôts.

Selon votre statut, la formation peut être prise en charge par un opérateur de compétences, l'OPCO dont relève la convention collective de l'entreprise, le plan de développement des compétences de l'employeur, pour les salariés, le FIF-PL, pour les professionnels libéraux, l'AGEFICE, pour les dirigeants non salariés, France Travail, selon la situation. La prise en charge dépend de votre statut et de votre activité. L'ENFPI vous accompagne dans la

démarche : identification du financeur compétent, constitution du dossier, dépôt de la demande et suivi jusqu'à l'accord. Les formations ORIAS ne sont pas éligibles au CPF.

ACCESSIBILITÉ

La formation se déroule à distance et reste accessible aux personnes en situation de handicap. Toute situation particulière est étudiée avant l'entrée en formation afin d'adapter le parcours ou de vous orienter. Référent handicap : referent@enfpi.fr.

SUITE ET DÉBOUCHÉS

- Le Recyclage LCB-FT, pour l'ensemble des collaborateurs déjà formés.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article D. 561-38-1-1 du Code monétaire et financier, créé par le décret n° 2026-310 du 24 avril 2026, met la charge sur l'employeur : former toutes les personnes qui participent à la mise en œuvre des obligations LCB-FT dès l'embauche puis régulièrement, avec un contenu et une fréquence adaptés à la classification des risques et aux fonctions, puis tenir les justificatifs à jour pendant la durée des fonctions et cinq ans après leur cessation, à la disposition de l'autorité de contrôle. Pour un réseau de mandataires ou une structure à plusieurs établissements, c'est l'organisation du suivi qui pose la difficulté, plus que le contenu. C'est l'objet de cette offre.